

Un malheureux était rendu dans le clocher pour y réaliser son funeste dessin. Il laisse une trace avec cinq enfants.

— Saincteau, un enfant de vingt-trois mois, J. Leroy, s'est noyé dans une mare d'eau située en face de la demeure de ses parents à Baileau. Il y est tombé en voulant cueillir des fleurs sur le bord de cette mare.

— Un enfant de vingt-deux mois, C. Farine, a été écrasé, avant-hier, par la voiture du nommé Delwanian, menuier à Raimbeaucourt (près Douai). La mort a été instantanée.

Etat-Civil de Roubaix.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 26 JUIN.

— Léonard Schauvinkel, né à Cugnot, Epeule, 11. — Jules Vandewynckel, rue de Tourcoing, court Flage, 12. — Albert Honoré, rue des Longues-Haies, 99. — Théophile Cavelier, rue de l'Espérance, 33. — Albert Duhamel, rue de Marais, — Eugène Berenue, rue Watt, — Cybille Grimpot, rue de l'Union, 10. — Léa Masonne, rue de l'Epeule, 292. — Blaise Willems, rue du Pas. — Gabrielle Carré, rue Neuve, 4. — Céline Lepere, rue de Lille, 14. — Jules Rose, rue de Lille. — Charles Odenthal, rue du Fort. — Achille Vlaeminck, rue de l'Académie, sous Lamblaert, — Anna Vandervelde, rue du Pif, 139. — Marie Dauvin, rue de la Banque, 49. — Emma Vanpelt, 11, rue de l'Alouette, cour Lambinie, — les Decarpentries, rue du Quai. — Elie Duquenne, Epeule, 10. — Valérie Gobert, rue de Tourcoing, cours Thierspion. — Marie Russelouw, rue des Anges. — Maria Dauwe, rue de Blanchemain, 108.

DÉCLARATIONS DE MORTS DU 26 JUIN.

— Arthur Desnoyer, 10 mois, rue de Lannoy, cour Nollet, 7. — Henriette Dewitte, 58 ans, propriétaire, rue du Collège, 102. — Auguste Gardien, 1 an, rue des Longues-Haies, cour Cornille, 1.

ENTREES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimé Alfred Rebours. — Avis gratuit dans les deux éditions du Journal de Roubaix, dans la Gazette de Tourcoing (journal quotidien) et dans la Vraie France, de Lille.

CONVOIS FUNÉBRES ET OBITS

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église paroissiale de Notre-Dame, à Roubaix, le vendredi 30 juin 1876, à 8 heures, pour le repos de l'âme de la demoiselle Clémence DeWYN, décédée à Roubaix, le 30 juillet 1875, à l'âge de 19 ans et 7 mois. Les personnes qui, par ouïe, n'auront pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Belgique.

Aujourd'hui la fete qui se donnait au local de l'Ourse étant à St-André (Anvers) à l'occasion de l'installation du roi de la perche, a été interrompue par un douloureux accident. Selon l'heure, un cheval qui gagnait, un coq de chasse pris la charge de sa compagne de poudre et l'a eue bource de gazou. Vers 8/9 heures, habituelle de notre ville, dont nous ne connaissons pas encore le nom, passa devant le salon au moment où l'on tirait un nouveau coup et reçut la bourse dans le hasard. On nous rapporte qu'il a succombé à la blessure.

— Un arrêté de Velaines, qu'un incendie a déclaré à la ferme de M. A. Vercaempe : les pertes sont assez considérables. On croit que ce sinistre est dû à la malveillance.

— L'AMBASSADE MAROCAINE, dont nous avons annoncé la visite, est arrivée hier à Bruxelles, devant de Paris.

— L'ARRABONDISSEMENT DE CHARLEROI devient tristement fameux par ses crimes. En voici encore un qui démonte chez son auteur une rare sévérité.

Le nommé Auguste Glyse, ajusteur à Monceau sur Sambre, rentrait chez lui samedi à dix heures du soir, sa femme l'attendait en attendant son enfant âgé de six mois. Celui-ci s'était mis à pleurer, le père entra dans une telle colère qu'il se jeta sur sa femme comme une bête fave et la traîna par les cheveux jusqu'au premier. Là, il saisit un rasoir et fit à la malheureuse plusieurs blessures qui ne présentent heureusement aucune gravité. Ensuite, l'épouse Glyse put se débarrasser des étoiles de son mari, et brisant un carreau, elle se précipita dans la rue.

Ce qui se passa ensuite personne ne le sait. Mais quand, vers trois heures du matin, le nommé Glyse, ayant été étourdi par la peur, l'a porté à l'abdomen de nombreux coups et des contusions, qui ne laissaient aucun doute sur la nature de la mort dont ce malheureux enfant a été victime. A sept heures du matin, les gendarmes de Marchennes ont arrêté l'assassin qui dormait paisiblement dans son lit.

Faits Divers

VOL DE 150,000 FRANCS AU MONT-DE-PRIÈRE. — Une série de vols, dont l'ensemble dépasse certainement cent-cinquante mille francs, vient d'être découvert au bureau central du Mont-de-Prièr de Paris, rue des Blancs-Manteaux. Depuis quelque temps, on avait signalé au directeur, M. Cochut, comme se livrant à des manœuvres frauduleuses, un nommé Amédée C..., employé aux dégagements. M. Cochut s'adressa à la sûreté, qui mit un agent à sa disposition pour surveiller le coupable. Cet agent commença par interroger toutes les personnes qui sortaient de la division des dégagements, ou se trouvaient le bureau de cet employé. Il leur demanda qu'elle était la somme du prêt et l'intérêt prélevé. Il constata dès le début de son inspection, plusieurs fois, comme pour l'empêcher en question lequel prélevait sur les emprunteurs un intérêt plus élevé que le taux fixé. Il procéda de la manière suivante : Une personne, par exemple, se présentait au guichet des dégagements, avec une reconnaissance portant un prêt de 10 francs pour une durée de dix mois. L'employé, au lieu de la somme de 1 franc, due pour frais d'emmagasinage et intérêt du prêt, prélevait en sus, 30,40 ou 50 centimes. Il ne marquait sur les livres de l'administration que le chiffre légal et s'appropriait les centimes ; quelques francs, et parfois, quand il s'agissait de gros prêts, des sommes s'élevant à 10 et 20 francs. Peu de personnes se donnaient la peine de vérifier le compte des intérêts prélevés, et l'employé infidèle qui était à ce poste depuis 1867, avait réalisé ainsi des sommes pouvant être évaluées de cinquante à cent francs par jour, et ce au détriment d'emprunteurs généralement pauvres et nécessiteux. Comptez : depuis 1867, cela dépasse cent cinquante mille francs. Inutile de dire qu'Amédée C. a été arrêté.

— On vient de trouver près de Château Renard (Bouches du Rhône), un cadavre coupé en morceaux, dont la tête jetée dans la rivière, a été trouvée quelques instants après. On n'a encore pu constater l'identité de la victime.

— UN A-PROPOS. — On lit dans le Gaulois :

« À propos du retour en France des cendres de Louis-Philippe, une anecdote retrospective :

Lors d'un voyage dans l'Est, le roi bourgeois avait accepté un dîner chez M. Z..., un des représentants les plus considérables de l'industrie champenoise. Les crus les plus exquis n'étaient pas ménagés, comme on le pense...

— Votre Majesté me permettra-t-elle de lui offrir encore un verre de ce champagne ? demanda l'amphitryon.

— Il est exquis, répondit le roi ; mais je crains l'ivresse !

Ici un convive juge l'instant favorable pour faire acte de bon courtois.

— En fait ivresse, s'écria-t-il, il ne peut y avoir qu'une ici, c'est celle où nous plonge votre présence !

— Oh ! pour celle-là, répliqua M. Z... qui était assez d'oreille et qui venait seulement de se rendre compte de la réponse du roi, sans avoir entendu la phrase du courtisan ; oh ! pour celle-là vous n'avez rien à craindre : c'est l'affaire d'un petit quart d'heure !

Propriétaire Dentaire Dents et Dentiers sans crochets ni ressorts et posés sans douleurs. Edouard VERBRUGHE, DENTISTE, breveté de S. M. le Roi des Belges.

Roubaix, 6. Juin. — M. J. M. de l'Espresso, 6. Roubaix

4. Boulevard piétonnier 4.

Nous... Ces derniers ont l'avantage de ne pas empêcher la bouche, ils ne nécessitent pas l'extraction des racines et viennent soutenir des dents chancelantes. — Succès garantis.

Nouvelles du soir

La commission du Sénat chargée d'examiner le projet relatif à la collation des grades s'est réunie aujourd'hui à 3 heures et a tenu une séance qui a duré jusqu'à vers les 5 h. 1/2.

M. le ministre de l'Instruction publique a été entendu par elle.

Il lui a remis tous les documents qu'elle lui avait demandés concernant les instructions ministérielles régulant l'application de la loi de 1876, l'organisation, le nombre d'élèves des Facultés libre qui ont été créées l'organisation du nombre des élèves des Facultés nouvellement créées par l'Etat.

Questionné par M. Depeyre, M. le ministre de l'Instruction publique a maintenu fermement le projet qu'il a présenté à la Chambre des Députés et qui a été adopté par elle. Il s'est déclaré partisan de la liberté de l'enseignement supérieur ; mais il a revendiqué pour l'Etat le droit exclusif de collation des grades et a soutenu que ce droit ne permet pas atteinte à la liberté même de l'enseignement supérieur.

Il a dit qu'il désirait voir apporter à la loi de 1875 une autre modification que celle qui a motivé les délibérations à la commission et a ajouté qu'il croyait que la Chambre des Députés ne porterait pas à cette loi d'autre modification.

M. de Meaux a demandé à M. le ministre s'il accepterait un amendement et a maintenu à titre définitif le droit exclusif de l'Etat à la collation des grades. Il a fait valoir pour son rejet des motifs d'opportunité politique, en remarquant que son adoption pourrait tout remettre en question à la Chambre des Députés et que s'il était adopté, au Sénat, il ne serait vraisemblablement pas à la Chambre des députés.

Petite bourse du soir : Emprunt, 105.60. Turc, 12.15. Egyptienne 201.25.

DEPÉCHES TELEGRAPHIQUES

Bruxelles, 27 juin. — La Pall Mall Gazette a annoncé qu'à la suite d'un propos tenu à la bourse d'Anvers le cabinet Belge aurait adressé des excuses officielles au gouvernement Allemand.

On déclare ici que le journal anglais a été mal renseigné.

Rome, 27 juin. — Chambre des Députés. — Suite de la discussion sur le rachat des chemins de fer de la Haute-Italie.

M. Sella termine le discours qu'il a commencé hier. Il défend l'exploitation par l'Etat et annonce la présentation d'une motion suspensive sur la question d'exploitation. Il parle des partis parlementaires de ces dernières années.

Il dit que le motif qui l'a poussé à se séparer de ses anciens amis est le projet de confier au gouvernement l'exploitation des chemins de fer, mesure qu'il croit dangereuse. Il accepte la convention de Juillet et ils font remarquer que cette prorogation de la chambre entraînerait celle du sénat et qu'il serait dans ce cas difficile au Sénat de statuer promptement sur la question de la collation des grades.

Le ministre a déclaré que le gouvernement était complètement étranger à ce projet de prorogation des Chambres ; que ce projet n'était pas sérieusement envisagé par une majorité quelconque de l'une des Chambres ; que le gouvernement verrait avec regret une prorogation, avec une réouverture de la question de la Bâle telle qu'elle a été modifiée par les empêtrés un intérêt plus élevé que le taux fixé. Il procéda de la manière suivante : Une personne, par exemple, se présentait au guichet des dégagements, avec une reconnaissance portant un prêt de 10 francs pour une durée de dix mois. L'employé, au lieu de la somme de 1 franc, due pour frais d'emmagasinage et intérêt du prêt, prélevait en sus, 30,40 ou 50 centimes. Il ne marquait sur les livres de l'administration que le chiffre légal et s'appropriait les centimes ; quelques francs, et parfois, quand il s'agissait de gros prêts, des sommes s'élevant à 10 et 20 francs. Peu de personnes se donnaient la peine de vérifier le compte des intérêts prélevés, et l'employé infidèle qui était à ce poste depuis 1867, avait réalisé ainsi des sommes pouvant être évaluées de cinquante à cent francs par jour, et ce au détriment d'emprunteurs généralement pauvres et nécessiteux. Comptez : depuis 1867, cela dépasse cent cinquante mille francs. Inutile de dire qu'Amédée C. a été arrêté.

Après ces explications, M. le ministre de l'Instruction publique s'est retiré en se mettant à l'entière disposition de la commission pour être entendu ultérieurement si elle le désirait.

La commission a reçu une communication des pétitions qui ont été adressées au Sénat relative au projet de collation des grades. Elle a nommé une sous-commission composée de MM. Depreyre, Fournier, de Meaux et Paris, chargée de faire le dépouillement de ces pétitions.

La commission a discuté ensuite divers points relatifs à l'organisation

universitaire, à la composition des jurys d'examen qui ont fonctionné jusqu'ici nommés par l'Etat, points sur lesquels M. Jules Simon lui a fourni de nombreux détails.

La commission s'est adjointe à vendredi pour commencer l'examen des documents qui lui ont été remis par M. le ministre de l'Instruction publique.

D'après les opinions qui étaient aujourd'hui généralement exprimées, on pensait que la commission déposerait son rapport dans le courant du mois de juillet et qu'il pourra être discuté par le Sénat avant la prorogation des Chambres.

On écrit de Paris, le 28 juin :

Le conseil municipal de Paris a voté hier, après quelque discussion, la prolongation pour 5 années, à partir de 1877 des doubles décimes et surtaxes d'octroi autorisés par décret, et la loi de 1871 et qui ont produit en 1875 une somme de 14,220,000 francs. Un crédit de 52,000 francs est ouvert pour réparation de dégâts causés au bois de Boulogne par l'inondation.

Le centre gauche s'est réuni, hier soir, M. Germain, nouvellement élu président du groupe, a prononcé une allocution dans laquelle il a rappelé la politique du centre gauche depuis 1871, indiquant la nécessité d'une étroite entente avec le ministère et abordé la question du programme que s'impose au gouvernement républicain.

Une longue discussion s'est engagée ensuite sur la question de la loi municipale.

Le projet de la commission accepté par le Gouvernement a été soutenu par la plupart des orateurs.

Le sentiment de la presse unanime du centre gauche était qu'il convenait d'accepter la transaction consentie entre la commission et le Gouvernement.

Dans un conseil des ministres qui s'est tenu hier, le ministre de la guerre a exposé un plan de campagne éventuelle contre la Serbie et le Monténégro.

Ce plan a été adopté. On considère les hostilités comme imminentes.

Constantinople, 27 juin soir. — Les troupes ottomanes campées près de la frontière de la Serbie et la flotte du Danube, ont reçu l'ordre d'être prêtes à commencer les hostilités au premier signal.

Les journaux assurent que la Porte a exprimé au prince du Monténégro toute la satisfaction qu'elle éprouvait de sa neutralité dans les circonstances présentes ; ajoutant qu'il lui en serait tenu compte.

Abdul Kérim Pacha prendra le commandement des troupes de la frontière de Serbie.

Vienne, 27 juin. — L'Abendpost a pro-

posé des nouvelles belliqueuses de Belgrade, dit que l'on semble considérer à Constantinople une collision comme imminente et inévitable. Il est, par conséquent assez naturel qu'on ne parle pas des réformes de Midhat-Pacha, attendu que le gouvernement du sultan est obligé de porter toute son attention sur la situation extérieure.

Vienne, 27 juin. — La Correspondance politique publie les informations suivantes :

Le départ du prince Milan pour l'armée est fixé au 30 juin. Ce manifeste annonçant la guerre sera publié le même jour. L'état de siège sera décreté dans toute la Serbie le 1^{er} juillet.

On mande de Cettigne, 27 juin :

Tous les sujets monténégrins de 17 à 60 ans sont appellés sous les armes.

Le Sénat prendra prochainement, au nom du prince, la direction du gouvernement jusqu'à la fin de la guerre.

Madrid, 27 juin, soir. — Une com-

mision mixte de députés et de sénateurs a adopté la modification du titre 3 de la nouvelle constitution relatif à l'élection des sénateurs.

Le Sénat a approuvé le budget des députés.

M. de Chaudordy a été nommé grand croix de l'ordre de Charles III.

St-Louis, 27 juin, soir. — La con-

vention démocratique s'est réunie ce matin pour se constituer, puis elle s'est adjointe jusqu'à ce soir.

DERNIÈRE HEURE

Paris, 28 juin, 1 h. 25 soir

On assure que des négociations di-

rectes ont lieu, entre la Russie et l'An-

gleterre pour le maintien de la paix.

Vienne, 28 juin.

La Turquie a promis de ne pas prendre l'initiative des hostilités.

Le Times a reçu une dépêche de Ber-

lin annonçant que les chefs des insur-

gés Bosniaques ont déclaré le prince Milan, roi de Bosnie.

Les Herzogoviens ont choisi le